Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 20/12/2024 Retour préfecture le 20/12/2024 Publié le 20/12/2024 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations Conseil d'Administration Séance du vendredi 20 décembre 2024

Date de la convocation : lundi 16 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Françoise MARTEEL, Mme Marie SALESSES, M. Frédéric DAVAN, M. Jean-Bernard CASENAVE, Mme Marie-Chantal GORDON, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Henri JOUANTEGUY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (donne pouvoir à B. JOUHANDEAUX), Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à M. SALESSES), M Michel FOLLIOT (donne pouvoir à A. LAPEYRE), M. Philippe MAENNEL (donne pouvoir à F. MARTEEL)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jérôme MARBOT, Mme Fabienne CARA

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 23 Réponse à un appel à projet « prévention de la perte d'autonomie 2025 » lancé par la conférence des financeurs des Pyrénées-Atlantiques.

Rapporteur: Mme Béatrice JOUHANDEAUX Mesdames, Messieurs

La conférence des financeurs des Pyrénées-Atlantiques a lancé un appel à projets intitulé « prévention de la perte d'autonomie » qui concerne, pour l'axe 3, la « coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile ».

Le montant du soutien sollicité s'élève à 32 000€. Le service autonomie (regroupement Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et Service d'Aide A Domicile (SAAD)) souhaitent déposer un programme décliné en 5 actions visant à prévenir plusieurs risques auprès de la personne âgée vivant à domicile.

- La prévention des chutes à domicile
- La prévention des fragilités repérées au domicile par le biais des plans d'accompagnement personnalisés

- Favoriser un mieux-être psychologique et accompagner la souffrance psychique, la dépression et le risque suicidaire de la personne âgée
- Lutter contre l'isolement et la solitude
- Préserver, améliorer ou rétablir la santé en lien avec la sécurisation du circuit du médicament

Ce programme a pour finalité de créer un environnement rassurant et favorable pour permettre aux personnes de maintenir un niveau d'indépendance et une qualité de vie en sécurité à leur domicile

Il vous appartient de bien vouloir :

- **1.** Décider de répondre à l'appel à projet « prévention de la perte d'autonomie » lancée par la conférence des financeurs des Pyrénées-Atlantiques
- 2. Autoriser Madame la vice-présidente à signer tous les actes afférents à la réponse à cet appel à projet ainsi que, le cas échéant, la convention d'attribution de la subvention demandée et tous les actes qui s'y rattachent.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,